

AVIS DE COURSE – DERIVEURS

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate 5A – Régate de Ligue IND – Optimist – Open Skiff Plan d'eau de La Frette 16 juin 2024

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la sécurité et l'équipement : le port du gilet de sauvetage est obligatoire

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h00 le 16 juin 2024 au club house du CVTergnier
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site internet du club et sur demande à cvtergnier@gmail.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes avec les règles sanitaires en vigueur le jour de la régate.
- 4.1 **ET** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :
 - **Dériveurs Catégorie LK : Optimist ; Open Skiff (Bic)**
 - **Dériveurs autres : IND**
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 **a)** Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 13h30 le jour de la course.

5 DROITS A PAYER

Droit à payer de **5 euros**

6 PUBLICITE

Sans objet.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Pas de série qualificative et pas de série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
16 juin 2024	8h00	10h30

8.2 Nombre de courses : **Courses à suivre**

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course : **10h30**

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

9 LIEU

9.1 *Club de Voile de Tergnier – 2 chemin de la Prairie (en arrivant dans la rue de la Prairie, tourner à gauche avant le parking et longer le plan d'eau jusqu'au fond)*

9.2 La zone de course sera jointe aux annexes.

9.3 Le jour de la régata, il sera demandé de stationner les véhicules à l'extérieur de la base nautique, seules les remorques pourront être amenées à l'intérieur.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type triangulaire :

- Catégorie LK : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, Arrivée.
- Catégories IND : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, 1, 2, 3, Arrivée.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

12.3 Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12.4 Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux des accompagnateurs devront respecter la charte de l'entraîneur.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les bateaux accompagnateurs.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Coupes et lots divers.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club de Voile de Tergnier

Maxence Thevenot

cvtergnier@gmail.com

06.23.61.68.88

Facebook : Club de Voile de Tergnier

Instagram : cvtergnier

